



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



Cagnotte, le 17 décembre 2018

**Monsieur le Préfet des Landes**  
**24 rue Victor Hugo**  
**40021 Mont de Marsan Cédex**

Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)

**Objet : documents d'urbanisme de la commune de Mimizan**

Monsieur le Préfet,

Ainsi que nous avons eu l'opportunité de le souligner lors d'une entrevue avec Monsieur Périssat, de l'écrire au Commissaire enquêteur et de le dire en réunion publique, le projet Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'est pas satisfaisant. Même si les militants de la SEPANSO sont parvenus à obtenir quelques améliorations, le Conseil municipal de Mimizan a validé le projet la semaine dernière.

Nous sommes stupéfaits que l'assemblée délibérante puisse approuver ce PLU, le plan de zonage à jour n'ayant pas été remis aux membres du Conseil municipal dans la clé USB rassemblant les fichiers pour le vote. Nous sommes perplexes que le cabinet environnemental ait pu le mettre à jour aussi rapidement.

Lors de l'enquête nous avons dénoncé l'absence du dossier d'assainissement et de l'avis des Personnes Publiques Associées (remis à la hâte suite à nos observations). L'information du public n'a pas été satisfaisante.

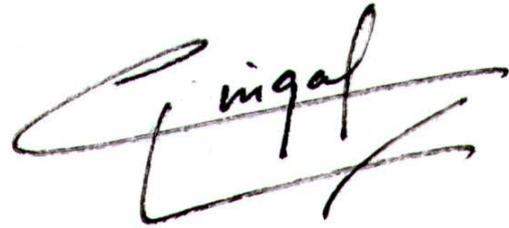
Nous avons donc l'honneur de vous prier de bien vouloir faire examiner par vos service les documents de ce PLU. Permettez-nous d'attirer l'attention sur les éléments suivants :

- non respect du quota de 35 %, imposé par le SCoT, malgré le passage de 250 ha urbanisables à 55 ha,
- le développement de 6 zones toutes gagnées sur la forêt,
- l'application de la loi Littoral pour refuser la constructibilité en certains endroits, mais oubli manifeste de l'application de cette loi pour la zone Parc d'Hiver,
- passage de la zone du Camping « Marina » dans la forêt domaniale gérée par l'ONF en zone constructible,
- le non respect du PADD du SCoT sur de nombreux points,
- non respect de la loi ALUR qui interdit tout développement de nouvelles zones urbanisables malgré l'apparition, suite au dépôt de nos remarques, d'autorisations signés de M. le Préfet et du gestionnaire du SCoT,
- prise en considération de dents creuses qui n'en sont pas,
- non prise en compte de nombreuses remarques des PPA,
- non prise en compte des remarques du CE qui donnait raison à certains particuliers.

.../...

Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité et nous oublions certainement hélas d'autres problèmes.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cingal', with a large, sweeping flourish underneath.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)  
<http://www.sepanso40.fr>